



# PRÉPARER SA DEMANDE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Fiche mémo  
urbanisme

A compléter pour bien préparer le rendez-vous en mairie.

## COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

## PROJET

- Mon projet concerne une nouvelle construction
- Mon projet concerne des travaux sur une construction existante
- Mon projet comporte des démolitions

## LOCALISATION DU PROJET

ADRESSE Numéro : ..... Voie : .....

Référence(s) cadastrale(s) du terrain ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)) : .....

Fournir des photos du terrain et/ou de la construction.

## LES PARTICULARITÉS DU PROJET

Les accès : .....

Le dénivelé (pente, plat ?) : .....

La végétation (arbres, haies) : .....

Aménagements voisins : .....

## NOTES PERSONNELLES

.....  
.....  
.....

## QUESTIONS À POSER À LA MAIRIE

- > Quelles sont les règles d'urbanisme (zonage, règlement) ?
- > Quels sont les risques naturels et/ou technologiques à **prendre en compte** ?
- > Mon terrain est-il concerné par un **périmètre** de protection du patrimoine nécessitant un avis de l'Architecte des Bâtiments de France ?

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Vous pouvez faire appel à un architecte ou un maître d'œuvre pour définir le projet qui correspond au mieux à vos attentes. Il vous accompagnera dans les démarches administratives et vous alertera sur les contraintes réglementaires liées à votre projet.

Vous pouvez rencontrer à la mairie et sur rendez-vous l'architecte conseil de la Communauté de Communes du Grésivaudan. Il donne son avis sur l'aspect et l'intégration des constructions projetées. Le rendez-vous est à prendre auprès de la mairie au 04 76 89 82 09.